

# NOTICE TELESERVICES : Déclarer vos revenus

# Sommaire

SOMMAIRE	1
OBJET DE LA NOTICE	3
A QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?	3
PRE-REQUIS	3
LE GUIDE PAS A PAS POUR SAISIR VOTRE DECLARATION DES REVENUS	4
1. SE CONNECTER SUR HTTP://WWW.IMPOTS.NC	4
2. ACCEDER A L'ESPACE FISCAL ET A LA DECLARATION DE REVENUS	5
3. GESTION DES CONTRATS DE PAIEMENT.	6
Etablir un contrat de paiement	7
Modifier le montant de mes acomptes provisionnels	8
Modifier le montant des mensualités à venir.	9
4. COMMENCER LA SAISIE DE VOTRE DECLARATION DES REVENUS	
Navigation entre les étapes	14
Ouitter sa déclaration des revenus sans l'envoyer	14
Revenir sur sa déclaration des revenus en brouillon	15
5. ETAPE 1 « MES INFORMATIONS PERSONNELLES »	
6. Etape 2 : Je declare	
Exemple avec le cadre « Traitements, salaires, pensions et rentes »	18
Encart « Mon guide » et onglet « Notice »	18
Bouton <i>u</i> i »	10
Fonction « I »	10
Fonction « Tout effacer »	10
Routon « Enrogistror at former »	19
Déclaration des revenus fonciers	
	20
<ul> <li>CIAPE 3 : JE VERIFIE EI J ENVOIE</li> <li>ENVOYED LA DECLADATION DEC DEVENUC</li> </ul>	
8. ENVOYER LA DECLARATION DES REVENUS	
9. ACCOSE DE RECEPTION ET CONTRAT DE PAIEMENT.	
Etablir un contrat de palement programmee	
Modifier le montant des acomptes provisionneis.	
Modifier le montant de mes mensualités à venir.	23
<b>10.</b> CONSULTER LA DECLARATION DES REVENUS APRES ENVOI	24
CORRIGER VOTRE DECLARATION DES REVENUS AVANT LE 30 JUIN	24
1. Acces a la fonction	
2. CONSULTER L'HISTORIQUE DES DECLARATIONS ENVOYEES	
CORRIGER VOTRE DECLARATION DES REVENUS APRES LE 30 JUIN	
MA SITUATION FAMILIALE A CHANGE	26
1 MADIAGE OU DACS	30
1. INTAKTAGE UU L'AUS	
2. DIVORCE, SEPARATION, RUPTURE DE PACS OU DECES	27





# Objet de la notice

Cette notice explique comment effectuer sa déclaration des revenus en ligne.

# A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse à toutes les personnes physiques souhaitant déclarer leurs revenus.

# Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

1- disposer d'un compte personnel

Voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations.

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »

Voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » »



# Le guide pas à pas pour saisir votre déclaration des revenus

## *1.* Se connecter sur http://www.impots.nc

➤ Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



 Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).

	Se connecter	Créer un compte NC Connect
	Vous avez été redirigés ici pour vous connecter avec NC Connect	Accèdez aux services publics en ligne de Nouvelle- Calédonie avec un seul nom d'utilisateur et mot de
-	Votre email	passe. NC Connect est conçu pour protèger votre vie privée et votre sécurité.
	Votre mot de passe	Créer un compte

➤ Cliquer sur le bouton « Se connecter »



# Accéder à l'espace fiscal et à la déclaration de revenus

## La page suivante est affichée :



> Cliquer sur le bouton vert « Effectuer vos démarches »

Note :

Si la déclaration ne concerne pas votre propre compte et concerne un tiers pour lequel vous avez une délégation, cliquez sur le bouton violet « Effectuer des démarches ».

Si vous n'avez pas encore de délégation pour le tiers en question, veuillez suivre la notice « Effectuer des démarches fiscales pour un tiers » disponible sur <u>www.impots.nc</u> dans la rubrique « Notices ».

 La page suivante est affichée. Cliquer sur « Déclaration des revenus » ou sur le lien « ici » dans la liste des échéances pour accéder à la déclaration de revenus.

Accueil	
Déclarer Déclaration des revenus	Accueil       Démarches personnelles         M 10       QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz         Accéder aux différentes démarches pour votre dossier fiscal en sélectionnant un élément du menu à gauche.         Les dates limites des échéances mentionnées ci-dessus sont indiquées sous réserve que l'opération soit effectuée en ligne sur www.impots.nc. Dans le cas contraire, vous pouvez vous référer au calendrier fiscal pour connaitre la date limite de votre échéance.
Courriels Documents Paiements Synthèse des impositions	Liste des échéances
Payer Payer un impôt (2)	La déclaration des revenus de 2023 du foyer fiscal de M     Cliquez lo pour déclarer.



# ► La page suivante est affichée :

Accueil			
	Accueil Démarches personnelles Déclaration des revenus Déclaration des revenus de 2023		
1 Déclarer	Prodeir / Demarches personnelles / Deularation des revenus / Deularation des revenus de 2020		
Déclaration des revenus	M GFSNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg		
	Déclaration des revenus de 2023		
	M SNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg Commencer ma déclara	ation	
Courriels (1)	Foyer fiscal N°		
Paiaments	Situation du foyer : Divorcé(e)		
Synthèse des impositions			
-,			
Dayer	Signaler un changement de situation de famille en 2023		
Payer un impôt (3)	Les dates limites de dénêt définies pour la compagne 2022 sont :		
	Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.		
	Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.		
Services	Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.		
Contester un impôt	Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i". 🕧		
Demande d'attestation			
Modification d'adresse	Paiement de l'impôt sur le revenu		
Modification de téléphone	Principe général		
Nous contacter	L'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal peut être payé :		
Transmettre un document	Par prélèvements mensuels: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.		
	• En trois paiements, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :		
🌄 Gérer	<ul> <li>Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le reve payé l'année précédente.</li> </ul>	nu	
Gérer les contrats de paiement	<ul> <li>Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en aout) qui prend en compte la déclaration des revenus.</li> </ul>		
Gérer les délégations	<ul> <li>En un paiement (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'ar précédente est inférieur à 16 501 Frs.</li> </ul>	nnée	
	Les paiement des acomptes et du solde peuvent être effectués par prélèvement à l'échance 🕖 ou payés en ligne. 🕖		
	Vous concernant :		
	Foyer fiscal Paiement de l'impôt sur le revenu		
	M GFSNPSMB Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur Gtvirogsgtmkuddbg ( ) revenu pour ce foyer fiscal.	r le	
	Etablir un contrat de paiement		
	Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes p prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.	our	
	Modifier le montant de mes acomptes		

## 3. Gestion des contrats de paiement.

Depuis la page d'accueil de la déclaration de revenus, menu « **Déclarer** > **Déclaration de revenus** », il est possible :

- D'établir un contrat de paiement ;
- Modifier le montant des acomptes provisionnels ;
- Modifier le montant des mensualités dans le cas d'un contrat de mensualisation déjà établi.



Etablir un contrat de paiement

Si vous n'avez pas encore établi de contrat de prélèvement pour le paiement de l'impôt sur le revenu, vous pouvez établir un contrat en cliquant sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.

Accueil	
Déclarer Déclaration des revenus	Accueil       Démarches personnelles       Déclaration des revenus       Déclaration des revenus de 2023         M       GFSNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg         Déclaration des revenus de 2023
Courriels (1) Documents Paiements Synthèse des impositions	M SNPSMB GtvIrogsgtmkuddbg Foyer fiscal N° Situation du foyer : Divorcé(e)
Payer Payer un impôt (3)	Signaler un changement de situation de famille en 2023 Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont : Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa. Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie. Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.
Contester un impôt Demande d'attestation Modification d'adresse Modification de téléphone Nous contacter Transmettre un document Contester un impôt Besoin d'aide ? Vous Paiement de Principe gén L'impôt sur le rev • Par prélèver • En trois pai • Deux acor payé l'ann	Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i".  Paiement de l'impôt sur le revenu Principe général L'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal peut être payé :  Par prélèvements mensuels: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.  En trois paiements, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :  Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.  Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en aout) qui prend en compte la déclaration des revenus.
Gérer les délégations	• En un paiement (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est inférieur à 16 501 Frs. Les paiement des acomptes et du solde peuvent être effectués par prélèvement à l'échance i ou payés en ligne.  Vous concernant :   Poyer fiscal Paiement de l'impôt sur le revenu   M GFSNPSMB   Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu
	Confogsguinkuousg (       1       Tevenu pour ce loyer listal.         Etablir un contrat de paiement         Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes pour prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.         Modifier le montant de mes acomptes

En cliquant sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** », vous serez redirigé vers le menu « **Gérer > Gérer les contrats de paiement** » de votre compte en ligne. Vous pourrez établir un contrat de prélèvement à l'échéance ou établir un contrat de mensualisation.

Note :

Pour plus d'informations concernant la création d'un contrat de paiement, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible <u>en</u> <u>cliquant ici</u>.



Modifier le montant de mes acomptes provisionnels

Que vous ayez établi ou non un contrat de prélèvement à échéance pour le paiement de vos acomptes provisionnels, vous pouvez modifier le montant des acomptes qui n'ont pas encore été payés en cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.

Accueil	
Déclarer Déclaration des revenus	Accueil Démarches personnelles Déclaration des revenus Déclaration des revenus de 2023 <i>M</i> 1437490GFSNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg Déclaration des revenus de 2023
Consulter Courriels Documents Paiements Synthèse des impositions	M 1437490GFSNPSMB GtvIrogsgtmkuddbg Foyer fiscal N° ENS0000089 Situation du foyer : Divorcé(e)
Payer Payer un impôt (3)	Signaler un changement de situation de famille en 2023 Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont : Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.
Contester un impôt Demande d'attestation	Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents. Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, diquer sur "i".
Modification d'adresse Modification de téléphone Nous contacter	Paiement de l'impôt sur le revenu Principe général
Transmettre un document	<ul> <li>Par prélèvements mensuels: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.</li> <li>En trois paiements, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :</li> </ul>
Gérer les contrats de paiement Gérer les délégations	<ul> <li>Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.</li> <li>Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en aout) qui prend en compte la déclaration des revenus.</li> <li>En un paiement (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année</li> </ul>
	précédente est inférieur à 18 501 Frs. Les paiement des acomptes et du solde peuvent être effectués par <b>prélèvement à l'échance </b> ou <b>payés en ligne</b> . O Vous concernant :
	Foyer fiscal         Paiement de l'impôt sur le revenu           M 1437490GFSNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg (ENS000089)         Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour ce foyer fiscal.
	Etablir un contrat de paiement           Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes pour prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.
	Modifier le montant de mes acomptes

En cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** », vous serez redirigé vers la page suivante vous permettant de modifier :

- le montant des acomptes 1 et 2, si la démarche est effectuée avant la date limite de paiement de l'acompte 1;
- le montant du 2<sup>ème</sup> acompte seulement, si la démarche est effectuée entre la date limite de paiement de l'acompte 1 et la date limite de paiement de l'acompte 2.



Accueil	
Déclarer Déclaration des revenus	Accueil       Démarches personnelles       Déclaration des revenus       Modifier le montant de mes acomptes         M       GFSNPSMB Gtvlrogsgtmkuddbg         Modifier le montant de mes acomptes
Courriels Documents Paiements Synthèse des impositions	<ul> <li>Mon guide</li> <li>Vous pouvez modifier vos prélèvements d'acomptes à la baisse ou à la hausse.</li> <li>Si vous demandez la modification avant la date limite de paiement de l'acompte N°1, le montant des deux acomptes pourra être modifié. Si vous demandez la modification après la date limite de paiement de l'acompte N°1, seul le montant de l'acompte N°2 sera modifié.</li> <li>En cas de baisse des prélèvements, vous vous exposez à des pénalités si vous avez sous-évalué le montant de vos acomptes (LP.1056-1 du code des impôts).</li> </ul>
Payer Payer un impôt (3)	Acomptes provisionnels concernant l'impôt de M       GF SNP SMB Gtvlrogsgtmkuddbg (foyer fiscal n°))         Vous estimez que l'impôt sur le revenu que vous devrez payer en 2024 sera inférieur au montant payé en 2023 et vous souhaitez réduire le montant de vos acomptes.
Services	Modifier le montant de l'acompte n°1 (date limite de paiement: 17/04/2024)       255 000       Paiement déjà réalisé       0         Modifier le montant de l'acompte n°2       255 000
Demande d'attestation Modification d'adresse	J'ai lu les explications mentionnées dans "Mon guide" et j'ai compris que je m'expose à des pénalités si j'ai sous évalué le montant de l'impôt sur le revenu qui devra être payé en 2024. *
Modification de téléphone Nous contacter Transmettre un document	Retour Confirmer

- > Renseignez le montant du/des prélèvements souhaités au titre de chacun des acomptes.
- > Cliquez sur « Confirmer » pour valider votre modification.

# Note :

- La modification du montant des acomptes n'est possible qu'une seule fois.

- Si vous souhaitez mettre en place un contrat de prélèvement à échéance pour le paiement de vos acomptes prévisionnels de l'année et des années suivantes, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible <u>en cliquant ici</u>.

# Modifier le montant des mensualités à venir.

Dans le cas où vous avez déjà établi un contrat de mensualisation pour le paiement de votre impôt sur le revenu, il vous est possible de modifier le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse en fonction du montant prévisionnel de votre impôt.

Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.



Déclarer  Déclaration des revenus  Consulter	Accueil       Démarches personnelles       Déclaration des revenus       Déclaration des revenus de 2023         M       QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz         Déclaration des revenus de 2023	
Courriels	Fover fiscal N° M/	nmencer ma declaration
Documents	Situation du foyer : Marié(e)	
Paiements		
Synthese des impositions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Dayer	Signaler un changement de situation de famille en 2023	
Payer un impôt (2)	Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont :	
	Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa. Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.	
G Services	Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.	
Contester un impôt Demande d'attestation	Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer s	ur"i". 🕜
Modification d'adresse	Paiement de l'impôt sur le revenu	
Modification de téléphone	Principe général	
Nous contacter	L'impôt sur le revenu d'un fover fiscal peut être pavé :	
Transmettre un document	<ul> <li>Par prélèvements mensuels: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.</li> </ul>	
	• En trois paiements, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou éga	l à 16 501 Frs :
🏀 Gérer	<ul> <li>Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers payé l'année précédente.</li> </ul>	de l'impôt sur le revenu
Gérer les contrats de paiement	• Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en aout) qui prend en compte la déclaration des reven	us.
Gérer les délégations	<ul> <li>En un paiement (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt s précédente est inférieur à</li> </ul>	ur le revenu payé l'année
	Les paiement des acomptes et du solde peuvent être effectués par <b>prélèvement à l'échance </b> ou <b>payé</b>	és en ligne. 😗
	Vous concernant :	
	Foyer fiscal Paiement de l'impôt sur le revenu	
	M MA ou MME Vous disposez actuellement d'un contrat de paiement d pour le paiement de l'impôt sur le revenu de ce foyer fis	de mensualisation scal (compte BNC
	Vous êtes prélevés tous les 10 du mois. Le montant de modulé de façon automatique à partir du mois de sept compte du montant de l'impôt sur le revenu réellement serez informés sur votre avis d'imposition.	es mensualités sera mbre, pour tenir dù en 2024. Vous en
	Vous avez la possibilité de modifier (une seule fois) le r mensualités.	montant de vos
	Modifier le montant de mes mensualités	

En cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** », vous serez redirigé vers la page suivante vous permettant de modifier :

- Le compte bancaire utilisé pour votre contrat de mensualisation ;
- Le compte bancaire utilisé pour l'ensemble de vos contrats de paiement ;
- le montant des mensualités à venir.



Accueil	
	Accueil Démarches personnelles Gérer les contrats de paiement Modifier un contrat de paiement
	M iQPETYF Ufudvqrmiawqxlamz
	Etape 1/3     Etape 2/3   Etape 3/3
	Modifier un contrat de paiement
	Que souhaitez-vous faire?
	Modifier le compte bancaire (compte BNC n° 04 i12) associé au contrat que vous avez sélectionné (contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer
	O Modifier le compte bancaire (compte BNC n° ) de l'ensemble des contrats de paiement dans lesquels il est associé:
	contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer M
	contrat de prélèvement à l'échéance pour la contribution foncière concernant INDV M
	Modifier le montant des mensualités à venir pour le contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer M I
	Retour Valider

 Sélectionnez l'option « Modifier le montant des mensualités à venir pour le contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer ...etc ».

Cliquez sur « Valider » pour passer à l'étape suivante. L'écran suivant est affiché :

Accueil			
	Accueil Démarches personnelles Gére	er les contrats de paiement 💛 Modifier un contra	at de paiement
	M PETYE Lifudy	armiawaxlamz	
	Etape 1/3	Etape 3/3	
	Modifier un contrat de paiemen	t	
	🔗 Mon guide		
	Vous pouvez demander, une fois par peut être effectuée jusqu'au 30/09. Le	an, à modifier vos prélèvements de mensuali e changement prendra effet dès la prochaine	isation à la hausse ou à la baisse. La demande échéance.
	Pour cela, sélectionnez l'option "Modif 2023 que vous pensez paver en 2024	ier le montant des prélèvements à venir", ren et cliquez sur "Calculer mensualités futures"	seignez le montant de l'impôt sur le revenu de
	Vous pouvez également suspendre les	s prélèvements mensuels i vous estimez avo	oir déjà payé l'impôt que vous devez en 2024.
	votre contrat de mensualisation sera a En cas de baisse des prélèvements, v	iutomatiquement reconduit l'année suivante. ous vous exposez à des pénalités si vous ave	ez sous-évalué le montant de vos mensualités
	(LP.1056-1 du code des impôts).		
	Contrat de monoucligation pour l'imp	ât aur la ravanu concornant la fouer	
		st sur le revenu concernant le royer	
	Total des mensualités prélevées	Montant de la mensualité à venir	Total des mensualités de l'année 2024
	0	58 750	587 500
	Que souhaitez-vous faire?		
	Modifier le montant des prélèvement	s mensuels à venir.	
	Saisir le montant annuel de l'impôt s	ur le revenu de 2023 que vous pensez payer	en 2024.
	Montant à payer en 2024 : 0	Calculer les mensualit	és futures
	Suspendre les prélèvements mensu	els en 2024 (si vous estimez avoir délà navé	plus que ce que vous devez)
	Votre contrat de mensualisation sera	a automatiquement reconduit en 2024	
	Ret	our Valider	

Renseignez le champ « Montant à payer en AAAA » et cliquez sur « Calculer les mensualités futures ».



> Vérifier le montant des mensualités recalculées et cliquez sur « Valider » pour valider la modification.

## Note :

- La modification des mensualités n'est possible qu'une seule fois.

- La modification des mensualités est également possible via le service « **Gérer** > **Gérer les contrats de paiement** » de votre compte en ligne. Pour plus d'informations concernant la modification d'un contrat de mensualisation de l'impôt sur le revenu, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible <u>en cliquant ici</u>.

#### Commencer la saisie de votre déclaration des revenus Accueil Démarches personnelles Déclaration des revenus Déclaration des revenus de 2023 1 Déclarer QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz М· Déclaration des revenus de 2023 Consulter Μ Commencer ma déclaration Courriels Fover fiscal N° MAL Documents Situation du fover : Marié(e) Paiements Synthèse des impositions 🔞 Payer Signaler un changement de situation de famille en 2023 Payer un impôt (2) Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents. Services Contester un impôt Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i". 😗

 Cliquer sur le bouton « Commencer ma déclaration » correspondant au foyer fiscal pour lequel vous souhaitez effectuer la déclaration des revenus.

Note :

Si votre situation familiale a changé (mariage, PACS, divorce, séparation, rupture de PACS) dans le courant de l'année pour laquelle vous souhaitez déclarer des revenus (revenus sur l'année 2023 dans notre exemple), **il vous faudra transmettre une déclaration pour chacune des périodes** avant et après l'intervention de l'évènement.

Pour cela, commencer par signaler ce changement en cliquant sur le bouton «Ma situation familiale a changé ».

La déclaration des revenus se décline en trois étapes :

- > Etape 1 : « Mes informations personnelles »
- ► Etape 2 : « Je déclare »
- ➤ Etape 1 : « Je valide et j'envoie »





### Navigation entre les étapes

La navigation entre les trois étapes est possible via les boutons « Etape suivante » et »Etape précédente » affichés en bas de page. Il est également possible de cliquer directement sur les onglets correspondants à ces trois étapes en cliquant sur leurs libellés affichés en dessous de votre nom et prénom.

Quitter sa déclaration des revenus sans l'envoyer

Cette fonction permet de quitter votre déclaration des revenus à n'importe quel moment.

Sur chacune des 3 étapes « Mes informations personnelles », « Je déclare » et « Je vérifie et j'envoie », un bouton « Quitter et revenir plus tard » est affiché en haut à gauche :

🗞 🏫 Accueil	8 🛛	émarches personnelles	Démarches pour un tie
Déclaration de revenus 2012 de M Durant Yannick	Accueit Démarches personnelles Décla <b>Pierre Dupont</b>	aration des revenus Déclaration des re	evenus de AAAA
Quitter et revenir plus tard	1 Mes informations personnelles	3 2 Je déclare	3 Je vérifie et l'envo

A l'étape 3, un bouton « Quitter et revenir plus tard » est aussi affiché en bas de page :

Quitter et revenir plus tard	J'envoie ma déclaration
	Quitter et revenir plus tard

# Tant qu'une déclaration est en brouillon, la direction des services fiscaux ne peut en aucun cas en prendre connaissance.

Note :

Vous devez envoyer votre déclaration avant la date limite de dépôt.

Dans le cas contraire, l'administration considérera que vous êtes défaillant concernant votre obligation déclarative. Vous vous exposez également à des pénalités de retard.

Note :

- lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification par email pour non dépôt sera envoyée avant la date limite de dépôt.



# Revenir sur sa déclaration des revenus en brouillon

Dans le bloc « Déclarer », cliquer sur « Déclaration des revenus ». La page suivante est affichée :

<b>Déclarer</b> Déclaration des revenus (1)	Accueil ) Démarches personnelles ) Déclaration des revenus ) Déclaration des revenus de 2013           M           Déclaration des revenus de 2013           Déclaration des revenus de 2013
Consulter Documents Synthèse Impôt sur le Revenu	M       Continuer ma déclaration         Foyer fiscal N° REC0000059       Image: Supprimer ma déclaration         Situation du foyer : Divorcé(e)       Image: Supprimer ma déclaration
Services Modification d'adresse Ajouter un document	Ma situation familiale a changé en 2013 🕜
Gérer Gérer les délégations	Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2013 sont : Dimanche 12 Janvier 2014 pour les résidents de la commune de Nouméa. Jeudi 7 Février 2013 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie. Lundi 20 Janvier 2014 pour les non résidents.

- Cliquer sur le bouton « Continuer ma déclaration » pour accéder à votre déclaration des revenus en brouillon.
- Cliquer sur le bouton « Supprimer ma déclaration » pour supprimer votre déclaration des revenus en brouillon. Toutes les données saisies ainsi que les documents joints seront supprimés.



5. Etape 1 « Mes informations personnelles »

Cette étape, consacrée aux informations personnelles, permet de déclarer notamment les éléments suivants :

- Situation personnelle : vérifiez que les informations relatives à l'état civil sont correctes et complétez les données manquantes.
- ► Enfants à charge et enfants majeurs rattachés : déclarez les enfants dont vous avez la charge et les enfants majeurs rattachés à votre foyer fiscal.
- Ascendants à charge : déclarez vos ascendants à charge ou ceux de votre conjoint (dans le cas d'un couple marié ou pacsé).
- > Enfants accueillis : Déclarez les enfants accueillis sous votre toit durant toute l'année scolaire.
- Propriétaire / Locataire : Veuillez préciser si vous êtes propriétaire, locataire, logé à titre gratuit ou dans un logement de fonction

#### Note :

L'encadré « Mon guide », affiché sur la gauche, contient des astuces et autres informations complémentaires. N'hésitez pas à les consulter.

#### Note :

Ces informations sont nécessaires si vous souhaitez déduire certaines charges ou bénéficier de certaines réductions d'impôt à l'étape 2.



# 6. Etape 2 : Je déclare

A l'étape 1, après avoir cliqué sur le bouton « Etape suivante », la page suivante est affichée :

Je déclare	
Mes revenus percus	
Traitements, salaires, pensions et rentes	Modifier
Travailleurs indépendants – Régime du forfait 😗	Déclarer
Travailleurs indépendants – Régime du réel 😗	Déclarer
Revenus de source extérieure à la Nouvelle-Calédonie 😗	Déclarer
Revenus fonciers 😗	Déclarer
Rentes viagères, revenus différés et indemnités des élus municipaux 😗	Déclarer
Revenus des capitaux mobiliers 😗	Déclarer
	<u></u>
Mes charges déductibles	
Intérêts d'emprunts : bien immobilier 😗	<u>Déclarer</u>
Travaux effectués en 2016 par un professionnel 🖸	<u>Déclarer</u>
Travaux ou achat d'équipements dits "verts" 🕖	<u>Déclarer</u>
Pensions alimentaires 😗	<u>Déclarer</u>
Frais de garde des enfants âgés de moins de 7 ans 😗	<u>Déclarer</u>
Services à la personne 😗	<u>Déclarer</u>
Cotisations sociales hors gérants de sociétés 😗	<u>Déclarer</u>
Primes d'assurance-vie 🕡	Déclarer
Autres charges déductibles 😗	Déclarer
Mes réductions et crédits d'impôt	
	Declarer
	<u>Déclarer</u>
Mes réintégrations de déductions et de réductions d'impôt	
Réintégrations de déductions et de réductions d'impôt 😗	Déclarer
Retour à mes informations personnelles Accéder à l'envoi	

Note :

L'encadré « Mon guide » affiché sur la gauche contient des astuces et autres informations complémentaires. N'hésitez pas à les consulter.



➤ Si un des cadres de la déclaration vous concerne, cliquez sur le lien « Déclarer » de la ligne correspondante.

Note :

A l'état initial de l'étape 2, toutes les lignes sont affichées en gris (aucune rubrique déclarée). SI la ligne est surlignée en bleu, c'est qu'elle a été renseignée. Il vous est alors possible de la Modifier si vous le souhaitez en cliquant sur « Modifier ».

Exemple avec le cadre « Traitements, salaires, pensions et rentes »

> Cliquer sur le lien « Déclarer » sur la ligne « Traitements, salaires, pensions et rentes »

La page suivante est affichée, il vus reste à compléter les champs pour lesquels vous êtes concernés :

Traitements, salaires, pensions et rentes Notice	
Mon guide Ne calculez pas la déduction de 10 % et l'abattement de 20 % ; ils seront déduits automatiquement. Si vous optez pour la déduction de vos frais réels, joignez une état détaillé du calcul effectué (au format PDF). <u>Cliquer ici</u> pour télécharger la fiche de calcul des frais réels pour véhicules au format PDF <u>Cliquer ici</u> pour télécharger la fiche de calcul des frais réels pour motos au format PDF	
Total annuel des salaires et traitements perçus y compris les avantages en nature	NA
Frais réels justifiés	0A
Joignez un état détaillé des frais réels	<b>Doindre un fichier</b> Taille maximale: 10Mo
Total annuel net des pensions, retraites et rentes perçues à titre gratuit	РА
Vous êtes gérant(s) de SARL ou SELARL et vous cotisez au RUAMM 😗	NJ 🗌
Vos cotisations de retraite	OD
Vos autres cotisations sociales 🕜	OG
	S <u>Tout effacer</u>
Enregistrer et fermer la fenêtre Annuler	

Encart « Mon guide » et onglet « Notice »

Un encadré, appelé « Mon guide », est affiché en haut de chaque écran. Il contient des astuces et autres informations utiles concernant les rubriques pouvant être renseignées sur l'écran affiché.

Un second onglet « Notice » est également disponible. Il contient une notice détaillée relative aux rubriques de la déclaration qu'il vous est possible de déclarer sur l'écran affiché.



Bouton « i »

Un bouton « i » est affiché à coté de nombreux titres, boutons et champs. Cliquer sur ce bouton pour afficher l'aide relative à cet élément.

### Fonction « Joindre un fichier »

Il est possible de joindre des justificatifs (au format PDF, JPG, GIG ou PNG) sur de nombreux écrans de la déclaration des revenus.

> Cliquer sur le bouton « Joindre un fichier » pour ajouter un fichier

Note :

- chaque fichier joint doit faire moins de 5 Mo.

- il est possible de joindre un maximum de 50 fichiers à la déclaration des revenus.

- La taille maximum de tous les fichiers joints est de 20 Mo.

Fonction « Tout effacer »

Un bouton « Tout effacer » est affiché en bas de chaque formulaire. Il permet d'effacer toutes les informations que vous avez saisies.

Note :

- cette fonction supprime également tous les fichiers ajoutés dans le formulaire affiché.

- seules les informations du formulaire affiché seront effacées (aucun impact sur les données saisies sur les autres écrans de la déclaration des revenus).

Bouton « Enregistrer et fermer »

➤ Après avoir renseigné les données que vous souhaitez déclarer (sur le formulaire « Traitements, salaires, pensions et rentes » dans notre exemple), cliquer sur le bouton « Enregistrer et fermer »

L'étape 2/3 est de nouveau affichée et la ligne correspondant aux données déclarées s'affiche maintenant en bleu (preuve qu'au moins une rubrique du cadre concerné est renseignée).



## Déclaration des revenus fonciers

La déclaration des revenus fonciers est accessible à partir de l'étape 2, cadre « Revenus fonciers ».

Mes revenus perçus	
Traitements, salaires, pensions et rentes 🕜	Modifier
Travailleurs indépendants – Régime du forfait 😗	Déclarer
Travailleurs indépendants – Régime du réel 😗	Déclarer
Revenus de source extérieure à la Nouvelle-Calédonie 😗	Déclarer
Revenus fonciers 😗	Déclarer

> Cliquez sur le bouton « Déclarer » pour accéder à la déclaration des revenus fonciers

1 Parts de SCI     2 Propriétés rurales et urbaines     3 Résultat foncier
Parts de sociétés civiles immobilières (SCI) non passibles de l'impôt sur les sociétés
Déclarer ici les revenus fonciers qui proviennent de parts de sociétés civiles immobilières. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez passer à l'étape suivante. + Ajouter une société
Total soumis à CCS         (Somme des résultats nets)       A         0       O         Total soumis à l'impôt sur le revenu         (Somme des résultats après exonération)       B         0       O
Etape suivante

La déclaration des revenus fonciers se présente en trois étapes.

- > 1 Parts de SCI : renseignez ici la part de revenus perçus de SCI.
- 2 Propriétés rurales et urbaines : renseignez ici les revenus fonciers perçus d'immeuble détenus en nom propre.
- > 3 Résultat foncier : il se calcule automatiquement et sera reporté sur la déclaration de revenus.

De nombreux calculs sont effectués pour vous faciliter la saisie. De plus, le report des montants à déclarer sur la déclaration des revenus est automatique.

Note :

- Il est vous possible de revenir sur l'écran de la déclaration des revenus à n'importe quel moment. Pour cela, utilisez le bouton « Quitter et revenir à ma déclaration des revenus » affiché dans le bord gauche de l'écran.

Note :

- La déclaration des revenus fonciers ne peut pas être envoyée indépendamment de la déclaration des revenus.

Une fois votre déclaration des revenus fonciers complétée, il vous faut revenir sur votre déclaration des revenus sur laquelle votre résultat foncier sera automatiquement reporté.



7. Etape 3 : Je vérifie et j'envoie

- ➤ Vérifier que le contenu du bloc « Mes informations personnelles » est correct.
- > Cliquer sur « Modifier mes informations personnelles » si une des informations n'est pas correcte.
- > Vérifier que le contenu du bloc « Ma déclaration » est correct.

#### Note :

Dans le bloc « Ma déclaration », seuls les montants déclarés sont affichés. Pour consulter le détail de votre déclaration, cliquer sur le bouton « Voir le détail de ma déclaration en PDF ».

 Cliquer sur « Modifier ma déclaration » si une des informations n'est pas correcte ou bien si vous avez un élément à déclarer qui ne figure pas.

Une estimation du montant de l'impôt est affichée :

Estimation du montant de mon impôt sur les revenus et CCS de 2015	
Cette estimation se base sur les données déclarées à ce jour.	
Montant de l'impôt sur les revenus	311 600 CFP
Montant de la CCS	20 000 CFP
Montant total	331 600 CFP

 Si vous souhaitez communiquer une information complémentaire ou précision, cliquez sur le bouton « Saisir un message » dans l'encadré « Cadre réservé à la correspondance ».



 Cliquer sur le bouton « J'envoie ma déclaration » pour transmettre votre déclaration à la Direction des Services Fiscaux.

Note :

La direction des services fiscaux n'a pas connaissance de votre déclaration tant que vous ne l'avez pas envoyée.

Vous devez envoyer votre déclaration avant la date limite de dépôt.

Dans le cas contraire, l'administration considérera que vous êtes défaillant concernant votre obligation déclarative. Vous vous exposez également à des pénalités de retard.



## 8. Envoyer la déclaration des revenus

Pour envoyer votre déclaration des revenus, cliquez sur le bouton « « J'envoie ma déclaration » affiché sur l'écran « Je valide et j'envoie ».

> L'écran de confirmation suivant s'affiche. Vous avez la possibilité de valider l'envoi ou de l'abandonner.

Non, je l'enverrai plus tard Oui, l'envoyer maintenant	Confirmez-vous l'envoi de votr	e déclaration des revenus de 2013 ?	?		
		Non, je l'enverrai plus tard		Oui, l'envoyer maintenant	

 Une fois votre déclaration envoyée, un accusé de réception s'affiche. Un email vous est également envoyé afin de vous confirmer la bonne exécution de l'opération.

*9. Accusé de réception et contrat de paiement* 

Une fois la déclaration envoyée, le système affiche l'accusé de réception suivant sur lequel il est possible :

- D'établir un contrat de paiement programmé
- De modifier le montant des acomptes provisionnels
- De modifier le montant des mensualités

## Etablir un contrat de paiement programmée

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** » pour établir un contrat de paiement de type prélèvement à échéance ou mensualisation. (Cf. <u>Etablir un contrat de paiement</u> plus haut).

La déclaration a été transmit	e avec succès.	
Accusé de réception 977187348	700	🔉 Télécharger
Objet : Déclaration des revenus d	2023 de M 1048375QPETYF Ufudvormiawoxlamz	
Déclaration créée le 15/01/2024 j Déclaration modifiée le 15/01/202 Déclaration envoyée le 15/01/202	ar M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz 4 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz 4 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz	
aiement de mon impôt su	r le revenu	
ous ne disposez actuellement d	aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour ce foyer	fiscal.
	Etablir un contrat de paien	nent
otre adresse connue de n	os services	
ous avez déménagé ? Vous ne	ecevez pas les courriers qui vous sont envoyés par la direction d	les services fiscaux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.
dresse personnelle :	:, 98835 DUMBEA, NOUVELLE-CALEDONIE	
Signaler un changement d	adresse	



Modifier le montant des acomptes provisionnels.

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** » pour modifier le montant de vos acomptes 1 et 2 suivant la date. (Cf. <u>Modifier le montant de mes acomptes provisionnels</u> plus haut).

Accueil	
Accueil Démarches personnelles Déclaratio	on des revenus Déclaration des revenus de 2023
1 1003417LJTPABSBN Yelac	cyflwcono
La déclaration a été transmise avec succès.	
Accusé de réception 956282162778	🔊 Télécharger
Objet : Déclaration des revenus de 2023 de	
Déclaration créée le 16/01/2024 par M 1003417L Déclaration modifiée le 16/01/2024 par M 10034 Déclaration envoyée le 16/01/2024 par M 10034	LJTPABSBN Yelacyflwcono 17LJTPABSBN Yelacyflwcono 17LJTPABSBN Yelacyflwcono
	Modifier le montant de mes acomptes
/otre adresse connue de nos services	
/ous avez déménagé ? Vous ne recevez pas les	s courriers qui vous sont envoyés par la direction des services fiscaux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.
Adresse personnelle : Adresse de correspondance :	KAALA GOMEN, NOUVELLE-CALEDONIE IN, NOUVELLE-CALEDONIE
Signaler un changement d'adresse	

Modifier le montant de mes mensualités à venir.

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** » pour modifier le montant de vos mensualités à venir. (Cf. <u>Modifier le montant des mensualités à venir</u> plus haut).

Accueil Démarches personnelles Déclaration	on des revenus Déclaration des revenus de 2023	
M 1048375QPETYF Ufudvqrm	niawqxlamz	
La déclaration a été transmise avec succès.		
Accusé de réception 885009402474		🔀 Télécharger
Objet : Déclaration des revenus de 2023 de M		
Déclaration créée le 15/01/2024 par M 10483750 Déclaration modifiée le 15/01/2024 par M 104837 Déclaration envoyée le 15/01/2024 par M 104837	QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz 75QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz 75QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz	
Paiement de mon impôt sur le revenu		
Vous disposez actuellement d'un contrat de paie	iement de mensualisation pour le paiement de l'impôt sur le rev	venu de ce foyer fiscal (compte BNC au nom de
Vous êtes prélevés tous les 10 du mois. Le mor l'impôt sur le revenu réellement dû en 2024. Vous	ntant de ces mensualités sera modulé de façon automatique à s en serez informés sur votre avis d'imposition.	partir du mois de septembre, pour tenir compte du montant de
Vous avez la possibilité de modifier (une seule fo	ois) le montant de vos mensualités.	
	Modifier le montant de mes mensualités	
Votre adresse connue de nos services		
Vous avez déménagé ? Vous ne recevez pas les	s courriers qui vous sont envoyés par la direction des services fise	caux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.
Adresse personnelle : 988	835 DUMBEA, NOUVELLE-CALEDONIE	
Signaler un changement d'adresse		



## 10. Consulter la déclaration des revenus après envoi

Une fois envoyée, vous pouvez consulter votre déclaration des revenus aux emplacements suivants :

Page d'accueil du service « Déclaration des revenus ». Pour cela, cliquer sur le bouton « Voir ma déclaration »

Attention, cet écran ne donne accès qu'à la déclaration des revenus (pas aux fichiers que vous y avez joint).

> Service de consultation des documents (menu « Consulter » / « Documents »)

Vous trouverez ici votre déclaration des revenus ainsi que tous les documents joints.

## Corriger votre déclaration des revenus avant le 30 juin

## 1. Accès à la fonction

Si vous avez envoyé votre déclaration des revenus avant le 30 juin et que vous souhaitez apporter une correction, il vous est possible de le faire. Toutefois vous devez attendre le lendemain de chaque envoi pour pouvoir la corriger.

> Pour cela, aller sur la page d'accueil du service« Déclaration des revenus ». L'écran suivant est affiché :

Fover fiscal	
Situation du foyer : Marié(e)	
Déclaration envoyée le 21 août 2013 à 14:07	Voir ma déclaration
Une erreur ? Vous avez jusqu'à la date limite de dépôt pour corriger votre déclaration.	Corriger ma déclaration

- > Cliquer sur le bouton « Corriger ma déclaration ». Votre déclaration précédemment envoyée est affichée.
- > Effectuer les corrections nécessaires.
- Cliquer sur le bouton « J'envoie ma déclaration » pour transmettre votre déclaration à la direction des services fiscaux.

#### Note :

La direction des services fiscaux n'a pas connaissance de la correction que vous apportez à votre déclaration des revenus tant que vous ne l'avez pas envoyée. Si vous n'envoyez pas la déclaration « corrective », seule la première déclaration sera prise en compte.

Note :

- Il vous est possible de commencer une correction de votre déclaration des revenus et de ne pas l'envoyer immédiatement.



De retour sur la page d'accueil du service « Déclaration des revenus », vous verrez les boutons suivants :

- « Continuer ma correction » : pour accéder à la correction de votre déclaration des revenus.
- « Supprimer ma correction » : pour supprimer la correction de votre déclaration des revenus.

## 2. Consulter l'historique des déclarations envoyées

A partir de la page d'accueil du service« Déclaration des revenus », le bouton « Voir ma déclaration » vous permet de consulter votre dernière déclaration envoyée.

oyer fiscal	
ituation du foyer : Marié(e)	
Déclaration envoyée le 5 décembre 2013 à 13:19	Voir ma déclaration
	Voir l'historique de me

Si vous avez envoyé plus d'une déclaration des revenus, le bouton « Voir l'historique de mes déclarations » sera affiché afin de vous permettre de consulter un historique des déclarations envoyées (date d'envoi, auteur de l'envoi, N° d'accusé de réception, document de restitution de chaque déclaration).

Note : le service de consultation des documents (menu « Consulter » / « Documents ») vous permet également de consulter votre dernière déclaration envoyée ainsi que les fichiers que vous y avez joint.

# Corriger votre déclaration des revenus après le 30 juin

Une fois la date du 30 juin dépassée, le bouton « Corriger ma déclaration » n'est plus affichée.

Si vous souhaitez apporter des corrections à votre déclaration des revenus, veuillez contacter votre gestionnaire à la direction des services fiscaux.



# Ma situation familiale a changé

Si votre situation familiale a changé dans le courant de l'exercice fiscal pour lequel vous déclarez vos revenus (2014 dans l'exemple), si vous vous êtes mariés, pacsés, séparés, avez divorcé ou votre conjoint est décédé, il vous faudra faire une déclaration pour chacune des périodes avant et après l'intervention de l'évènement

> Pour cela, cliquer sur le bouton « Ma situation familiale a changé en AAAA »

La page suivante est affichée :

Vous av	ez changé de situation familiale en 2014 ?				
<ul> <li>Votre situation familiale a changé en 2014. Cela a une incidence sur votre déclaration des revenus. Pour plus d'informations concernant le nombre de déclarations que vous devez remplir ainsi que la façon dont doivent être ventilés les revenus et charges sur les différentes déclarations, cliquer sur "I". Pour tout autre modification, merci de contacter la direction des services fiscaux.</li> </ul>					
S'agit-il	<ul> <li>● d'un mariage ?</li> <li>○ d'une séparation ? </li> <li>⑦ d'une rupture de PACS ?</li> </ul>				
	Aller à l'étape suivante Annuler				

➤ Sélectionner le type d'évènement

➤ Cliquer sur « Etape suivante »

1. Mariage ou PACS

Si l'évènement concerne un mariage ou un PACS, la page suivante est affichée :

Vous avez changé de situation familiale en 2014?	
Afin de nous permettre d'identifier votre conjoint, vous devez saisir son identifiant le bouton « Rechercher le conjoint » pour vérifier que les informations saisies sont	fiscal et sa clé d'identification, puis, cliquer sur correctes.
Pour savoir comment obtenir ces éléments, cliquer sur les boutons « i ».	
Si votre conjoint n'a jamais déclaré de revenus en Nouvelle-Calédonie, cliquez ici p	our demander la création de son dossier fiscal
Identifiant fiscal du conjoint *	0
Clé d'identification du conjoint *	•
Rechercher le conjoint Résultat de la recherche :	
Date du mariage*	0
Retour à l'étape précédente Valider	Annuler
	* Champs obligatoires

> Saisir l'identifiant fiscal ainsi que la clé du conjoint



## Note :

L'identifiant fiscal est composé de 7 chiffres et la clé composée de 2 chiffres. Ces 2 éléments sont affichés sur le dernier avis d'imposition de votre conjoint. Pour visualiser où ces derniers sont affichés, cliquer sur le pictogramme « i » affiché à côté du champ. Si votre conjoint n'est pas connu de l'administration fiscale, il vous est possible de demander la création de son dossier en cliquant sur le lien « cliquez ici pour demander la création de son dossier fiscal ».

- > Cliquer sur le bouton « Rechercher le conjoint »
- > Vérifier que le nom et le prénom son corrects

Note :

S'ils ne sont pas corrects, veuillez les ressaisir

> Saisir la date de l'évènement au format jj/mm/aaaa ou sélectionner la date dans le calendrier

Note :

Seuls les évènements survenus durant l'exercice fiscal en cours (2014 dans notre exemple) seront pris en compte.

> Cliquer sur « Valider »

# La page d'accueil du service « Déclaration des revenus » s'affiche. Vous pouvez immédiatement saisir votre déclaration des revenus concernant ce nouveau foyer fiscal.

2. Divorce, séparation, rupture de PACS ou décès

Si l'évènement concerne un divorce, une séparation, une rupture de PACS ou bien un décès, la page suivante est affichée :

Vous avez changé de situation familiale en 2014 ?			
Date du divorce*		0	
Retour à l'étape précédente	Valider	Annuler	
			* Champs obligatoires

- > Saisir la date de l'évènement au format jj/mm/aaaa ou sélectionner la date dans le calendrier
- > Cliquer sur « Valider »

La page d'accueil du service « Déclaration des revenus » s'affiche. Vous pouvez immédiatement saisir votre déclaration des revenus concernant ce nouveau foyer fiscal.



# Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles dans la rubrique « Notices » disponible dans le menu de gauche sur : <u>http://www.impots.nc</u>